

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 29 S'initier aux diagnostics prénatals			
Ancien Code	PAMI3B29SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3290		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine KNAPCZYK (knapczykc@helha.be) Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La démarche diagnostique en périnatalité est un processus complexe qui requiert le développement de l'esprit critique et l'intégration d'une pratique réflexive. Les activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement visent à renforcer les connaissances théoriques et à proposer de nombreux exercices pratiques, favorisant la collaboration à l'élaboration des diagnostics prénatals.

Lorsqu'une gestante est confrontée à la possibilité d'une anomalie fœtale, l'expertise, le soutien et l'accompagnement des professionnel·le·s de santé sont essentiels pour l'aider à prendre des décisions éclairées et adaptées à sa situation. Dans ce contexte, les sages-femmes, en collaboration avec les généticien·ne·s et les obstétricien·ne·s, jouent un rôle central : elles interviennent tant dans la démarche diagnostique que dans l'accompagnement des familles, que ce soit lors d'une décision d'interruption de grossesse ou dans l'accueil d'un enfant porteur d'une particularité.

Ce cours prépare les étudiant·e·s sages-femmes à fournir une assistance médicale, psychologique et émotionnelle tout au long du processus de dépistage et de diagnostic prénatal. Il met l'accent sur l'importance d'une approche globale, intégrant les dimensions éthiques, juridiques et humaines, et sur la nécessité de développer des compétences en génétique et en embryopathologie pour une prise en charge optimale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

Analysier et interpréter de manière rigoureuse les résultats des différents tests prénataux, en identifiant leurs implications pour la santé du fœtus et de la mère, ainsi que les limites et spécificités de chaque examen.

Communiquer de façon claire, empathique et adaptée avec les futurs parents, en leur expliquant les risques, les résultats et les différentes options possibles, tout en tenant compte de leur contexte et de leurs besoins.

Collaborer efficacement au sein d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, sages-femmes, conseillers génétiques, psychologues, etc.) pour assurer une prise en charge globale et coordonnée des situations de diagnostic prénatal.

Adopter une posture professionnelle et éthique lors de l'accompagnement des familles confrontées à des diagnostics complexes, en respectant la confidentialité, l'autonomie et les choix des patient·es.

Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques acquises pour participer activement à la démarche diagnostique et à l'accompagnement des familles, en intégrant les dimensions médicales, psychologiques et sociales.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B29SFA	Génétique, embryopathologie et tératologie	24 h / 2 C
PAMI3B29SFB	Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigati	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B29SFA	Génétique, embryopathologie et tératologie	20
PAMI3B29SFB	Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigati	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf

s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)

- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique de ce cours repose sur l'intégration étroite de la génétique, de l'embryologie, de la tératologie et de l'échographie obstétricale, disciplines fondamentales pour comprendre le développement humain et la détection des anomalies congénitales.

Cette approche intégrée favorise une vision globale et dynamique du développement prénatal, essentielle pour la pratique sage-femme. À travers l'analyse de situations cliniques variées et l'étude de cas concrets, les étudiant·e·s apprennent à relier les concepts théoriques à la réalité du terrain : ils développent ainsi leur capacité à interpréter les résultats d'examens, à comprendre les enjeux médicaux, psychologiques et éthiques liés au diagnostic prénatal, et à accompagner les familles avec compétence, empathie et discernement.

Ce parcours pédagogique vise à former des professionnel·le·s capables de collaborer efficacement au sein d'équipes pluridisciplinaires, de mobiliser des savoirs actualisés et de s'adapter aux évolutions rapides des connaissances et des technologies dans le domaine du diagnostic prénatal.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Génétique, embryopathologie et tératologie			
Ancien Code	15_PAMI3B29SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3291		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à fournir aux étudiant·e·s des connaissances fondamentales sur le développement de l'embryon humain, la compréhension des mécanismes à l'origine des malformations fœtales, ainsi que sur les méthodes d'investigation du bien-être fœtal.

La maîtrise des principes de base de l'embryologie humaine est indispensable pour comprendre les anomalies du développement, identifier les origines des malformations et évaluer les risques liés à divers facteurs extérieurs (toxiques, infections, addictions, etc.). Ces connaissances permettront à la future sage-femme de jouer pleinement son rôle dans la prévention, l'accompagnement et l'orientation des familles, tout en connaissant les limites de son intervention, notamment lors de la réalisation d'échographies (dans le respect du cadre légal en vigueur ou en cours d'élaboration).

L'enseignement de la génétique apporte les bases nécessaires à la compréhension des mécanismes de transmission des maladies génétiques et des éléments du diagnostic anténatal. L'intégration de la tératologie permet d'identifier les agents et situations à risque pour le développement embryonnaire et fœtal, et d'envisager des stratégies de prévention adaptées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Embryologie et développement du fœtus

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

Définir l'embryopathologie et expliquer son importance dans la pratique sage-femme.

Décrire les étapes clés du développement embryonnaire, en identifiant les périodes de vulnérabilité aux agents tératogènes.

Identifier les principaux agents tératogènes (médicaments, infections, substances chimiques, etc.) et analyser leurs effets potentiels sur le développement embryonnaire et fœtal.

Analyser les interactions entre facteurs génétiques et environnementaux dans la survenue des anomalies congénitales.

Appliquer les connaissances théoriques à des situations cliniques réelles à travers l'analyse d'études de cas.

Génétique

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

Expliquer les principales causes des maladies génétiques et leurs modes de transmission.

Décrire les méthodes diagnostiques pertinentes en lien avec la pratique sage-femme.

Identifier et discuter les implications éthiques liées au diagnostic prénatal et à la transmission des maladies génétiques.

Intégrer les connaissances en génétique dans l'accompagnement et le conseil aux familles lors du suivi prénatal.

Comprendre les principales causes de maladies génétiques, les modes de transmission, les méthodes diagnostiques en relation avec leur future profession de sage-femme, de cerner les implications éthiques en lien avec le diagnostic prénatal.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Embryologie et développement du fœtus

Rappel des principaux mécanismes du développement embryonnaire et fœtal.

Présentation des malformations et anomalies les plus courantes.

Illustration par des exemples concrets de foetopathologie, en lien avec le dépistage et le diagnostic prénatal.

Génétique

Étude des principales causes des maladies génétiques, de leurs modes de transmission et des méthodes diagnostiques associées.

Compréhension du déroulement d'une consultation de génétique : indications, étapes clés, prise en charge des patient·e·s et soutien psychosocial.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours ex cathedra : exposés magistraux pour acquérir les bases théoriques en génétique, embryopathologie, tératologie et diagnostic prénatal.

Mises en situation pratiques : élaboration d'arbres généalogiques, analyses de situations cliniques réelles ou simulées, et résolution de cas concrets pour développer la capacité à relier théorie et pratique.

Travail de groupe : réalisation d'un projet collectif autour d'un thème spécifique, intégrant la symptomatologie, la physiopathologie, le diagnostic, la prise en charge médicale et le soutien psycho-social. Ce travail vise à encourager la collaboration, la recherche autonome et la réflexion critique.

Recherche personnelle : chaque étudiant·e sera amené·e à approfondir un aspect du cours par des lectures scientifiques, des recherches documentaires ou l'analyse d'articles récents, afin de développer son autonomie et sa capacité à actualiser ses connaissances.

Études de cas et discussions interactives : analyse approfondie de dossiers cliniques, identification des facteurs de risque, proposition de stratégies d'accompagnement et de prévention.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses à la demande l'étudiant

Sources et références

Sites à consulter: EUROCAT, The teratology Society, Briggs drugs in pregnancy and lactation, CRAT, Medlineplus Genetics, ACOG Genetics Guidelines, Genereviews , OMIM

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PP de l'enseignant

Sites à consulter: EUROCAT, The teratology Society, Briggs drugs in pregnancy and lactation, CRAT, Medlineplus Genetics, ACOG Genetics Guidelines, Genereviews , OMIM

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte - Embryologie, tératologie et génétique

Les fondamentaux sont les suivant :

Les facteurs thérapogénés

Les malformation du système digestif

La différentiation sexuelle

Les malformation du système génital

Toute mauvaise ou absence de réponse à ces fondamentaux entraîne une note inférieure à 8/20.

Première session

Embryologie et tératologie

Modalité : Examen écrit en juin

Pondération : 80 % de la note de l'unité d'enseignement (AA)

Génétique

Modalité : Travail écrit de groupe + présentation orale

Pondération : 20 % de la note de l'AA

Remarques :

La présence au cours est obligatoire pour la présentation du travail

La présentation aura lieu lors du dernier cours

Seconde session

Embryologie et tératologie

Modalité : Examen écrit

Pondération : 80 % de la note de l'AA

Génétique

Modalité : Travail écrit individuel

Thème : À définir avec l'étudiant(e)

Remise : À déposer sur Connected le premier jour de la session

Pondération : **20 % de la note de l'AA**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100
Exm = Examen mixte						

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Echographie obstétricale (bases) et techniques d'investigation			
Ancien Code	15_PAMI3B29SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3292		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine KNAPCZYK (knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le diagnostic prénatal (DPN) vise à détecter chez le fœtus des maladies graves d'origine génétique, infectieuse ou autre, ainsi que des malformations anatomiques, afin d'en préciser le pronostic et d'orienter la prise en charge. L'échographie obstétricale, en tant qu'outil central du dépistage prénatal, occupe une place essentielle dans le suivi de la grossesse et la détection précoce des anomalies.

La sage-femme joue un rôle autonome et croissant dans le dépistage prénatal : elle assure le suivi des grossesses, prescrit certains examens complémentaires (comme le dépistage combiné de la trisomie 21 ou les échographies de routine), et accompagne les couples tout au long du parcours prénatal. Dès lors qu'une anomalie est suspectée ou qu'une grossesse présente un risque particulier, la sage-femme collabore étroitement avec les spécialistes (gynécologues-obstétriciens, généticiens, etc.) pour affiner le diagnostic et adapter la prise en charge.

Ce cours a pour objectif de permettre aux futur·e·s sages-femmes d'acquérir une expertise solide dans l'utilisation des techniques d'investigation prénatale, en particulier l'échographie obstétricale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Respecter les normes professionnelles et éthiques

Adopter une attitude conforme aux normes professionnelles, éthiques et déontologiques dans toutes les étapes du diagnostic prénatal et de l'accompagnement des familles.

Reconnaître les limites de ses compétences

Identifier les situations qui dépassent son champ de compétences et solliciter l'avis ou l'intervention de professionnels de santé agréés lorsque cela s'avère nécessaire.

Analysier de manière critique les nouvelles technologies

Évaluer de façon critique l'utilisation et l'impact des nouvelles technologies de santé dans le cadre des compétences de la sage-femme, en tenant compte des bénéfices, des limites et des enjeux éthiques.

Accompagner la prise de décision éclairée

Soutenir les patient·es et leurs partenaires dans la prise de décision concernant le choix des dépistages, des examens complémentaires et les options possibles en cas de diagnostic prénatal complexe, en fournissant des informations claires, objectives et adaptées.

Décider et orienter en cas d'anomalies

Déterminer la nécessité de réaliser des évaluations ou examens complémentaires et orienter la mère vers les professionnels ou structures appropriés en cas de détection d'anomalies ou de variations par rapport à la normale.

Informer et soutenir sur le plan éthique

Expliquer les enjeux et les résultats des tests prénataux invasifs ou non invasifs, et accompagner la réflexion éthique et la prise de décision des familles.

Rédiger et interpréter des demandes d'examen

Rédiger correctement une demande d'examen complémentaire (notamment pour une échographie) et interpréter les

résultats transmis par les spécialistes.

Comprendre et interpréter les images échographiques

Reconnaître et interpréter les principales images échographiques : évaluation de la taille du fœtus, volume du liquide amniotique, position et activité du foetus, ainsi que les principales anomalies détectables.

Maîtriser la communication professionnelle

Communiquer de manière claire, empathique et adaptée avec les couples, en tenant compte de leur contexte, de leurs besoins et du cadre légal et éthique en constante évolution.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie 1 : Place de l'échographie obstétricale et des techniques d'investigation

Historique et évolution de l'échographie obstétricale

Examens de routine : indications, déroulement et objectifs

Diagnostic prénatal : principes et applications

Diagnostic préimplantatoire (DPI)

Thérapies fœtales : indications et limites

Perspectives d'avenir : innovations technologiques (ex. : IRM cérébrale fœtale)

Partie 2 : Compétences de la sage-femme

Rôle autonome dans le dépistage prénatal

Conduite de la consultation : de l'anamnèse à l'échographie

Assistance aux examens complémentaires : ponction lombaire amniotique (PLA), amniocentèse, etc.

Partie 3 : Bases physiques et limites de l'échographie

Principes physiques de l'échographie et du Doppler

Limites de l'examen : aspects logistiques, techniques et éthiques

Partie 4 : Initiation à la lecture des images échographiques physiologiques

Premier trimestre : échographie de datation et échographie vaginale

Deuxième et troisième trimestres : biométrie et suivi de croissance

Examen du fœtus : indice de bien-être fœtal, position, observation morphologique des principaux organes

Imagerie du placenta, du cordon ombilical et du liquide amniotique

Partie 5 : Grossesses particulières

Approche échographique et prise en charge des situations à risque ou atypiques

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours ex cathedra : exposés magistraux pour acquérir les bases théoriques essentielles.

Prise de notes structurée : développement de l'autonomie et de la capacité à synthétiser l'information.

Diffusion et analyse d'images : observation et interprétation d'images échographiques ou cliniques pour relier théorie et pratique.

Étude de cas cliniques : analyse de situations réelles ou simulées pour appliquer les connaissances à des contextes professionnels.

Mises en situation pratiques : entraînement à la prescription d'examens et à l'annonce de résultats, afin de développer les compétences communicationnelles et décisionnelles.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accès facilité à l'enseignant

Les étudiant·e·s ont la possibilité de poser leurs questions à l'enseignant, que ce soit en présentiel, par mail ou via la plateforme en ligne, afin d'obtenir des éclaircissements ou un accompagnement personnalisé tout au long du cours.

Exercices complémentaires en ligne

Des exercices supplémentaires de lecture et d'interprétation d'images échographiques sont mis à disposition sur la plateforme pédagogique. Ces ressources permettent aux étudiant·e·s de s'entraîner à leur rythme, de renforcer leurs compétences pratiques et de consolider les acquis vus en cours.

Sources et références

ouvrage de référence

Échographie En Pratique Obstétricale 6^e ÉDITION (2021)

<https://archive.org/details/echographie-en-pratique-obstetricale-6e-dition-2021>, opensource

-
Benachi, A. (2025). Conduites pratiques en médecine fœtale (3e éd.). Elsevier Masson

-
Sentilhes, L., Schmitz, T., & Lansac, J. (2022). Obstétrique pour le praticien (7e éd.). Elsevier Masson.

-
Citation des sources complémentaires disponible sur le support de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

Document de prescription et comptes rendus d'examen

Tout support diffusé par l'enseignant lors des cours, en particulier les images échographiques issues du web et libres de droits

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/lechographie-obstetricale-et-gynecologique-les-fondamentaux/>

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit comprenant :

des questions théoriques ;

une analyse de situation avec proposition de prescription d'examen ;

des interprétations d'images échographiques de routine ;

une question éthique sur un cas abordé en cours.

À l'issue du cours, les savoirs fondamentaux par chapitre sont publiés dans la première section du cours.

Toute réponse erronée ou absence de réponse à une question s'y rapportant entraîne une note inférieure à 8/20 à l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).